



Arrêté fédéral ouvrant des crédits pour la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024

Projet

Modification du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 4 juin 2021¹,
arrête:

I

L'arrêté fédéral du 16 septembre 2020 ouvrant des crédits pour la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024² est modifié comme suit:

Art. 4, al. 2

² Le crédit d'engagement est augmenté de 24,7 millions de francs. Il est prorogé jusqu'à la fin 2030.

II

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ FF 2021 1416

² FF 2020 8267

